

Blitz du 97eme championnat de France

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

La FFE organise le Blitz du 97eme championnat de France le jeudi 21 aout 2025.

Lieu : Salle Berlioz - Palais des congrès de Vichy.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) et aux joueurs étrangers ayant un identifiant F.I.D.E.

Le tournoi est limité à 250 inscrits.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04.2 F.I.D.E). Les appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 homologué par la FFE).

Pour les appariements, si le joueur dispose d'un un Elo Blitz FIDE, celui-ci est retenu, à défaut il est remplacé par son Elo Standard FIDE. Si le joueur ne détient aucun de ces deux classements, il lui sera attribué un classement estimé.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs ayant fait contrôler leur licence dans les horaires prévus dans le présent règlement et réglé leurs droits d'inscription.

Remarque : Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

L'article B3, sur les parties en cadence blitz non supervisées, s'appliquera pour ce tournoi.

Article 3 : Rondes et Cadence

Le tournoi se déroule sur 9 rondes.

La cadence est de 3 minutes avec un incrément de 2s par coup dès le premier coup.

Aucun « BYE » n'est autorisé pour ce tournoi.

Article 4 : Horaires

<u>Horaires de Jeu</u> :	Ronde 5 : 22h10
Ronde 1 : 20h30	Ronde 6 : 22h35
Ronde 2 : 20h55	Ronde 7 : 23h00
Ronde 3 : 21h20	Ronde 8 : 23h25
Ronde 4 : 21h45	Ronde 9 : 23h50

Les horaires des rondes 2 à 9 sont donnés à titre indicatif

Vérification des licences : Lors de l'inscription, du 19 au 21 aout 2025

Clôture des inscriptions : Le 21 aout 2025 à 16h, ou au 250eme inscrit.

Proclamation des résultats : Le 22 aout 2025 à 14h30.

Article 5 : Inscription.

Droits d'inscription : Adultes 8 € ; Jeunes 8 €.

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne sur le site HelloAsso de la FFE, du 18 au 21 aout 2025.

Article 6 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à ½ point et perte à 0 point).

Départage des ex-aequo : Buchholz tronqué (2), Cumulatif, puis Performance. Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

Dotation globale des prix : 1200 euros.

La liste détaillée des prix du tournoi sera affichée dans la salle avant le début de la 4^{ème} ronde.

Tous les prix sont attribués à la place, dans l'ordre d'affichage, après application d'un éventuel départage et ne sont pas cumulables.

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est de 3 minutes après le démarrage effectif d'une ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) déclarera le résultat sur le système de prise de résultats électroniques KWPAPI Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Divers

La salle de jeu est définie comme étant la salle Berlioz du Palais des congrès de Vichy.

Un joueur dont la partie est en cours ne peut quitter la « salle de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Les locaux étant strictement non-fumeur, la zone réservée aux fumeurs/fumeuses est situé à l'extérieur du bâtiment.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux des tournois.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout appareil électronique doit être mis en mode avion s'il est communicant et en mode silencieux quel que soit son modèle. Tout utilisation d'un tel appareil pendant la partie, ou tout appareil émettant un son ou une vibration durant une partie entraineront la perte de celle-ci.

Les analyses sont interdites dans la « salle de jeu ».

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Stéphane GOBERT, AFE1.

Arbitres adjoints : Jocelyn AZZEGAG, AFE1 ; Maelys BIMONT, AFJ ; Bachir CHELLILI, AFO1 ; Stéphane DENIS, AFO2 ; Adrien DUQUESNE, AFC.

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la charte des joueurs et joueuses d'Echecs

L'arbitre Principal,

Stéphane GOBERT, Arbitre Fédéral Elite 1

L'organisateur,

Jean Baptiste MULLON